ETUDE ET SYNTHESE DE TEXTES (épreuve n° 304)

ANNEE 2012

Epreuve conçue par ESCP Europe

Voies Scientifique, Economique, Technologique, Littéraire

	NBRE CANDIDATS	MOYENNES	ECARTS-TYPE
RESULTATS GLOBAUX	8 126	10,04	3,85
VOIES PREPARATOIRES			
Scientifique	3 567	10,66	3,70
Economique	3 083	10,12	3,63
Technologique	734	6,50	3,41
Littéraire	742	10,25	4,01
ECOLES UTILISATRICES			
ESCP-EUROPE	5 302	10,74	3,79
ESC Amiens	456	8,68	3,40
SKEMA Business School	4 670	9,94	3,52
TELECOM Ecole de Management	2 124	8,64	3,78
TOULOUSE Business School	6 359	9,94	3,75

Le corpus et sa cohérence

Le choix des auteurs obéit à une logique classique dans ce concours, puisqu'il fait cohabiter une référence classique et deux textes plus modernes.

Le marquis Cesare **Beccaria** (1738-1794) est l'un des concepteurs et des théoriciens de la justice criminelle moderne, une justice soucieuse d'en finir avec l'arbitraire et la brutalité de l'Ancien Régime. Son œuvre, très en avance sur les réalités pratiques et institutionnelles de son temps, fut d'ailleurs fraichement accueillie lors de sa parution en 1764. Robert Badinter, dans la préface qu'il signe à l'édition courante de ce texte disponible chez Garnier Flammarion, cite la phrase du chroniqueur de la *Gazette de l'Europe*, qui reproche à Beccaria « d'avoir manqué au respect [dû] à la législation publique ». L'auteur est âgé de 26 ans lors de la publication de ce livre. C'est un jeune aristocrate formé à l'université de Pavie, qui se décrit lui-même (dans une lettre à Morellet, son traducteur en France) comme « l'aîné d'une famille qui a quelques biens, mais [auquel] les circonstances adverses ne laissent pas beaucoup d'aisance […] ». Accueilli avec réserve en Italie par les cercles institutionnels, l'ouvrage enthousiasme en revanche le parti philosophique. Il faut dire que la réflexion de Beccaria, comme le souligne Robert Badinter dans la préface citée, « apportait une réponse cohérente à une question devenue brûlante : sur quels principes, fondés en raison et en humanité, construire une nouvelle justice criminelle ? »

Sans aller plus avant dans des détails historiques que les candidats n'avaient pas à connaître, signalons toutefois cette dimension essentielle de l'ouvrage dans son ensemble, et de l'extrait proposé aux candidats en particulier. La perspective de Beccaria est largement *programmatique*, à la différence de celle de Foucault ou de Brossat, qui se penchent pour leur part sur une réalité constituée pour en produire l'archéologie (Foucault) ou pour en dénoncer radicalement l'existence (Brossat). Cette dimension-là est visible dans le texte lorsque Beccaria songe par exemple à une nouvelle manière d'« utiliser » la prison afin de « s'assurer » des personnes, ou lorsqu'il plaide pour une application strictement localisée des peines. Beccaria dénonce l'existant, l'arbitraire des magistrats auquel il convient de substituer le gouvernement